

Comment répondre ?

Le dossier de candidature et le règlement d'intervention sont consultables et téléchargeables sur la page d'accueil du site internet hautespysrenees.fr

À adresser par

mail : developpementterritorial@ha-py.fr

courrier :

Monsieur le Président
Département des Hautes-Pyrénées
Direction du Développement Local
Service des Solidarités Territoriales
7, rue Gaston Manent
CS 71324 - 65013 TARBES Cedex 9

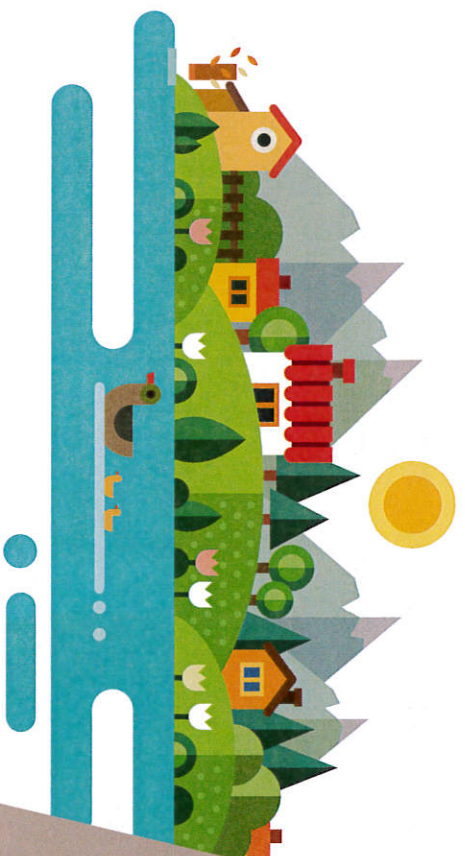
Dépôt des dossiers jusqu'au 27 avril 2018

PLUS D'INFORMATIONS :
hautespysrenees.fr



Ne pas jeter sur la voie publique - Direction de la communication du Département des Hautes-Pyrénées - OP 11/2017

Appel à projets POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



**Solidarités territoriales :
partageons nos talents**

hautespysrenees.fr



> Les projets éligibles

Seront privilégiés les **projets d'intérêt intercommunal**.

- **Les investissements** de plus de 70 000 € HT en lien avec les services essentiels (enfance, petite enfance, maison de santé, maison de services aux publics.../...), le cadre de vie (aménagement urbains, habitat.../...), les équipements culturels, sportifs et de loisirs.
- **Les études et expertises** en prestation externe et sur une assiette éligible de 15 000 € maximum.

Un seul projet peut être retenu au titre du Développement Territorial pour les communes éligibles à l'appel à projets Dynamisation des Communes Urbaines.

> Les critères d'appréciation et de sélection

- Caractère structurant du projet,
 - Articulation avec d'autres stratégies territoriales de développement **à l'échelle départementale**,
 - Contribution à la **dynamique et à l'attractivité territoriale**,
 - Viabilité **économique et maturité du projet**,
 - Accessibilité au plus grand nombre,
 - Dimension **environnementale et sociale**.
- Les projets seront examinés par un **comité de sélection** composé d'élu(e)s du Conseil Départemental.

> Les axes du Projet de Territoire

- Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur l'image des Pyrénées et d'un espace de coopération avec les territoires voisins.
- Favoriser les synergies entre l'économie résidentielle et l'économie productive pour renforcer la production de valeur ajoutée sur le territoire.
- Concentrer les ressources sur des actions à fort effet de levier, créatrices de richesses, respectueuses de l'environnement et des solidarités.

Avec le Projet de Territoire Ha-Py 2020-2030, le Département a engagé une démarche prospective en faveur du développement territorial pour mutualiser les moyens et faire émerger des projets structurants pour les Hautes-Pyrénées.

L'évolution des compétences des collectivités territoriales et la nécessité d'optimiser l'emploi des fonds publics nous ont conduit à adapter, dès 2016, **nos politiques de solidarité et d'accompagnement des territoires** pour une première période qui s'achève le 31 décembre 2017.

Fort d'un premier bilan positif, le Département a décidé de poursuivre, en 2018, cette politique volontariste de développement local pour permettre aux territoires de mettre en œuvre leurs initiatives structurantes et innovantes.

> Les objectifs de l'appel à projets

Soutenir **l'aménagement du territoire** avec des démarches :

- garantes de la solidarité territoriale,
- créatrices d'emplois et de richesses,
- avec une réelle valeur ajoutée pour accompagner le développement des territoires au bénéfice du rayonnement de l'ensemble du département,
- contribuant au renforcement de l'attractivité des territoires par le maintien, le développement ou la création d'activités et de services,
- en cohérence avec les stratégies territoriales de développement mises en œuvre à l'échelle départementale (Projet de Territoire HaPy 2020/2030, projets de territoires locaux, schémas départementaux et locaux, stratégies LEADER...).

> Les bénéficiaires

Acteurs locaux : EPCI, communes, PETR, associations et autres porteurs de projets assurant le portage d'une démarche ou d'un projet structurant pour le territoire.